

Préavis municipal n° 91 relatif à la cession des actions Télé-Dôle au conseil régional du district de Nyon

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composition de la commission des finances :

Laurent BACHELARD	1 ^{er} membre
Valérie CORNAZ-ROVELLI	Rapporteur
René BARIONI	
Katia ANNEN	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Christian VERNEX	
Jeannette WEBER	
Isabelle WEGMANN	

s'est réunie les 4, 11 et 14 janvier 2016.

Excusée : Katia Annen, le 14 janvier.

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 11 janvier.

Rappel

Suite à la décision du conseil communal du 24 juin 2004, notre commune possède 1053 actions de la société anonyme Télé-Dôle d'une valeur de CHF 100.00 chacune. Cela a permis la réalisation du télésiège des Dappes, installation qui a entraîné une augmentation des recettes de 50% sur le massif du Domaine skiable de la Dôle

Préambule

Le NStCM désirant se concentrer essentiellement sur sa mission première, l'annonce de son retrait pour la fin de la saison 2015-2016, est une perte pour Télé-Dôle au niveau administratif, gestion du personnel et marketing, d'où l'obligation de trouver un partenaire ayant les mêmes priorités.

Louer le Domaine skiable de la Dôle à la Sogestar réunira deux entités (suisse et française) gérées selon le même modèle avec un contrat de prestations qui déterminera les paramètres propres à chacun pour une durée d'environ 5-6 ans. Elles seront liées par leur convention respective, respectant le Droit du Travail sur leur territoire. Ce partenariat permettra des économies d'échelle, grâce notamment à un site unique de billetterie, des commandes groupées, une gestion du damage des pistes en commun et surtout la simplification du système tarifaire d'un domaine skiable d'une plus grande importance.

Préavis municipal n° 91 relatif à la cession des actions Télé-Dôle au conseil régional du district de Nyon

Aspects financiers

L'objectif du conseil régional étant de fixer un loyer qui couvrira les charges administratives et le remboursement du prêt LEDR. La Sogestar devra assumer à ses propres risques la rentabilité et sa viabilité sur une vision à long terme. A noter que 100 jours de fonctionnement sont nécessaires pour qu'un domaine skiable soit rentable. Les aménagements prévus à court terme contribueront à garantir l'ouverture des pistes de la Dôle avec un enneigement minimum de 20 à 30 cm, au lieu de 60 cm actuellement.

Investissements

A court terme, un préavis pour le réaménagement des pistes sera présenté aux communes d'ici le 31 mars pour un coût global de CHF 750'000.00, diminué d'une participation du fond touristique régional de CHF 200'000.00. La participation glandoise s'élèvera à CHF 58'000.00.

A court-moyen terme, le réaménagement du Parking des Dappes et la construction d'un bâtiment d'accueil unique estimé à CHF 3 - 3.5 mio. Ce projet est à l'étude et sera notamment financé par divers prêts français et suisse; le montant à la charge du Conseil Régional est à ce jour inconnu.

Considérations de la commission des finances

Si le préavis venait à être refusé, la commune de Gland conserverait ses actions et en cas de faillite de Télé-Dôle, devrait rembourser le prêt cautionné de CHF 540'739.00. Elle devrait également participer aux frais de démontage estimés à CHF 1 mio.

La Cofin tient à préciser que les investissements lourds ne coûteront pas plus de CHF 500'000.00 à la commune, soit un point d'impôt qui est affecté annuellement au DISREN.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

Le conseil communal

- | | |
|-------------|--|
| vu | - le préavis municipal n° 91 relatif à la cession des actions Télé-Dôle au conseil régional de Nyon; |
| ouï | - le rapport de la commission des finances |
| considérant | - que cet objet a été porté à l'ordre du jour; |
| d é c i d e | |
| I. | - de céder gracieusement 1053 actions au conseil régional du district de Nyon |

Préavis municipal n° 91 relatif à la cession des actions Télé-Dôle au conseil régional du district de Nyon



Laurent BACHELARD
1^{er} membre

Valérie CORNAZ-ROVELLI
Rapporteur



Claudine BOVET



René BARIONI



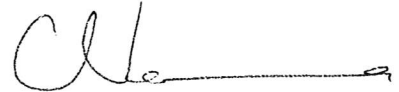
Jeannette WEBER



Katia ANNEN



Regina BOVET



Christian VERNEX



Isabelle WEGMANN